



## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN 1<sup>ER</sup> POSTE DE SALARIÉ DES BIBLIOTHEQUES MEDIATHEQUES

## Commune et groupement de communes

Année 2012

### Constitution du dossier de demande de subvention pour l'aide à la création d'un 1<sup>er</sup> poste de salarié

(A joindre au formulaire Informations générales)

Date de création du poste : .....

Grade : .....

Nombre d'heures hebdomadaire consacrées à la bibliothèque : .....

Poste sur :  1 commune

Plusieurs communes

Lesquelles: .....

.....

.....

### PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Dossier 1<sup>ère</sup> année :

- délibération décidant la création du poste ;
- note de présentation du projet ;
- note consacrée aux perspectives de fonctionnement ;
- l'arrêté relatif au poste ;
- budget prévisionnel du poste en dépenses et en recettes.

Dossier 2<sup>ème</sup> année :

- budget prévisionnel du poste en dépenses et en recettes pour la 2<sup>ème</sup> année.

Paiement :

Sur présentation d'une copie d'une fiche de paie du salarié.

Les dossiers sont à adresser en **2 exemplaires** de manière impersonnelle à :

Monsieur le Président  
Conseil général du Finistère  
32 boulevard Dupleix  
CS 29029  
29196 QUIMPER Cedex  
[www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)

Suite au verso ➡

# Rappel du Guide des aides

## **Création d'un premier poste de salarié**

- **Conditions de recevabilité particulière :**

Création d'un 1<sup>er</sup> emploi statutaire à mi-temps au moins sur une ou plusieurs communes (adjoint du patrimoine ayant des compétences identifiables pour remplir les missions, assistant de conservation, etc.).

- Aide accordée pendant 2 ans

- **Taux de subvention et plafonds :**

- Communes de moins de 2 500 habitants : taux de 50 % du coût du poste et aide plafonnée à 6 000 € par an pour un mi-temps, 12 000 € pour un temps complet.

- Commune de plus de 2 500 habitants : taux de 50 % du coût du poste et aide plafonnée à 12 000 € pour un temps complet uniquement.